

INFORMATIONS AUX PÊCHEURS POUR L'ANNEE 2019

LE PLAN D'EAU DU « VIEUX MOULIN » A CHAPELLE-ROYALE EST OUVERT TOUTE L'ANNÉF.

LA PÊCHE DES CARNASSIERS EST ÉGALEMENT PERMISE TOUTE L'ANNÉE.

COÛT DE LA CARTE JOURNALIERE DE L'A.A.P.P.M.A. : 6,00 €

Réservée uniquement au plan d'eau du Vieux Moulin

Pour tous les plans d'eau de l'A.A.P.P.M.A : Voir le règlement intérieur sur les panneaux d'affichage



LES PLANS D'EAU « G.LECOMTE n°1 et 2 » SONT OUVERTS TOUTE L'ANNEE.

LA PÊCHE DES CARNASSIERS EST EGALEMENT PERMISE TOUTE L'ANNEE

COÛT DE LA CARTE JOURNALIERE : 10,00 €

0000000





NOUVELLE REGLEMENTATION DEPUIS 2017

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau classés eaux libres : prélèvement maximal de 3 carnassiers (brochet, sandre, black-bass) par jour, dont deux brochets au maximum

ARRÊTE PERMANENT

Nouvelles tailles minimales de capture :

Brochet: 60 cmSandre: 50 cmTruite fario: 30 cm